Raymond Avrillier

[redacted]

Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Grenoble, le 19 mars 2019

Objet : communication de document administratif

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander d'exécuter la décision du Conseil d'Etat n°403465 du 18 mars 2019, et le jugement confirmé du tribunal administratif de Paris n° du 13 juillet 2016, en me communiquant l'accord tel que signé le 9 avril 2015 et ses annexes, que vous refusez illégalement de me communiquer depuis mes demandes du 28 avril 2015, réitérées le 20 août 2015, le 20 août 2016.

J'ai donc l'honneur de vous demander copie de ce contrat et de ses annexes tels que signés. Ce document existant sous format électronique, il sera communiqué par courriel à l'adresse indiquée ci-dessus, sous ce format, sinon en copie papier.

D'autre part, cet accord du 9 avril 2015, ainsi que les décrets du 21 août 2015 approuvant les avenants aux contrats de concessions, ont donné lieu à des actes préparatoires de la part du ministère de l'économie, du ministère de l'écologie, du ministère des finances, d'avril 2014 au 21 août 2015, documents préparatoires qui sont devenus communicables une fois prises les décisions qu'ils préparaient.

Il est donc demandé de me communiquer ces documents préparatoires correspondant à ces dossiers de l'accord du 9 avril 2015 et des décrets du 21 août 2015, en particulier ceux détenus alors par

- Mme Borne, d'avril 2014 à mai 2015 directrice de cabinet de Mme Royal, ministre de l'écologie ;
- M. Kohler, d'août 2014 à août 2016 directeur de cabinet de M. Macron, ministre de l'économie ;
- Mme Waysand, d'avril 2014 à juillet 2016, directrice de cabinet de M. Sapin, ministre des finances.

Parmi ces documents seront également communiqués les échanges de courrier, courriel, texto, entre ces ministères et les sociétés autoroutières correspondant aux préparations de l'accord du 9 avril 2015 et des décrets du 21 août 2015.

Au cas où le volume de ces documents serait important, je reste disposé à ce que la transmission soit étalée dans le temps, et commence par les documents de janvier 2015 au 9 avril 2015 correspondant au dossier de préparation de l'accord du 9 avril 2015.

Au cas où certains de ces documents auraient été versés aux archives nationales, il conviendra de transmettre la demande au service des archives nationales en me communiquant copie des bordereaux de versements à ce service par les différents ministères des documents correspondant aux relations avec les sociétés autoroutières pour la période indiquée.

Ces documents sont communicables suivant les articles 14 et 15 de la DDHC et les articles L.311-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents existant sous format électronique, ils seront communiqués par courriel à l'adresse indiquée ci-dessus, sous ce format, sinon en copie papier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Raymond Avrillier
Maire-adjoint honoraire